

Défaut d'assurance ami

Par Laetitia PERRIER, le 27/08/2019 à 14:21
Bonjour.
Un ami à moi vient de tout perdre dans la maison où il était locataire.
Il n'était malheureusement pas assuré
L'incendie s'est déclaré chez un voisin et a ravagé 3 maisons dont la sienne.
Peut-il espérer un dédommagement de l'assurance du voisin ?
Merci de revenir vers moi.
Cordialement
Laetitia

Par Visiteur, le 27/08/2019 à 15:02

Bonjour

L'assurance incendie est une choses, mais quand un incendie s'est propagé vers d'autres locaux, son assurance de responsabilité prend le relais.

POUR VOUS:

https://www.argusdelassurance.com/reglementation/legislation/le-feu-prend-chez-le-voisin-mais-il-dit-qu-il-n-y-peut-rien.17201

Par Chaber, le 27/08/2019 à 18:30

bonjour

dans le lien joint par Pragma il faut lire art 1242 au lieu de l'art 1384

[quote]

mais quand un incendie s'est propagé vers d'autres locaux, son assurance de responsabilité prend le relais.

[/quote]

à la lecture il faut prouver la faute du voisin (très difficile) pour faire jouer le recours des voisins et des tiers.

Ce n'est pas la responsabilité civile qui intervient mais la garantie ci-dessus prévue dans les contrats Multirisques Habitation

Par Visiteur, le 27/08/2019 à 18:33

Merci cher Chaber